

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)										
AGRICULTURE 1	CULTURE									63
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE									64
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE										
HABITATION 1	1 LOGEMENT									65
HABITATION 2	2 LOGEMENTS									66
HABITATION 3	3 LOGEMENTS									67
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS									68
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS									69
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS								X	70
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS								X	71
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES								X	72
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS								X	73
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE								X	74
HABITATION 11	MAISONS MOBILES									75
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES								X	75.1
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS								X	75.2
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS										
	HABITATION PROTÉGÉE									94
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M ² OU PLUS									292
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M ² OU PLUS									292
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)										
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION								SR	76
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS								X	77
COMMERCE 3	HÔTELLERIE								X	78
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES								SR	79
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT								SR	80
COMMERCE 6	DE DÉTAIL, AVEC NUISANCES									81
COMMERCE 7	DE GROS									82
COMMERCE 8	STATIONNEMENT								X	83
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)										
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL									84
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE									85
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE									86
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE									87
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)										
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE								X	88
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER								X	89
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE								X	90
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION								X	91
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)										
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS									92
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES									93
NORMES SPÉCIALES										
	PROJET D'ENSEMBLE									166
	% DE STATIONNEMENT COUVERT								100	332
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS									338
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE									338
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94, 96										
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 118, 206, 220, 375										
NOTES: 69, 292										

Normes d'implantation	153	153	168	168	168	168	158	161	185	181
	Hauteur maximale	Hauteur minimale	Marge avant	Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T	Aire libre %	Aire agrément %
	GÉNÉRALES	22	15				1,00	6,00		
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54	54	54
	Largeur du lot	Profondeur du lot	Superficie du lot
	GÉNÉRALES		
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160		163		167	
	Superficie maximale		R.P.T maximal		Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES			8,80	8,80	58,5	
PARTICULIÈRES						

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)			
AGRICULTURE 1	CULTURE	63	
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64	
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE			
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	
HABITATION 6	13 À 16 LOGEMENTS	70	X
HABITATION 7	17 LOGEMENTS ET PLUS	71	X
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	X
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	X
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	X
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75	
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	X
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	X
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS			
	HABITATION PROTÉGÉE	94	
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M ² OU PLUS	292	
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M ² OU PLUS	292	
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)			
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76	SR
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77	X
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78	X
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79	SR
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80	SR
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81	
COMMERCE 7	DE GROS	82	
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83	X
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)			
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85	
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86	
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87	
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)			
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	X
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	X
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91	X
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)			
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93	
NORMES SPÉCIALES			
	PROJET D'ENSEMBLE	166	
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332	100
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338	
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338	

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94, 96

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 118, 206, 220, 375

NOTES: 69, 292

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.C.S.	161 R.P.T.	185 Affectation %	184 Affectation agrément %
GÉNÉRALES	27	15					1,00	4,60		
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T. maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES			8,80	8,80	58,5	
PARTICULIÈRES						

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)										
AGRICULTURE 1	CULTURE									63
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE									64
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (II) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE										
HABITATION 1	1 LOGEMENT								A B C	65
HABITATION 2	2 LOGEMENTS								A B C	66
HABITATION 3	3 LOGEMENTS								A B C	67
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS								A B C	68
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS								A B C	69
HABITATION 6	13 À 16 LOGEMENTS								X	70
HABITATION 7	17 LOGEMENTS ET PLUS								X	71
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES									72
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS									73
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE									74
HABITATION 11	MAISONS MOBILES									75
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES									75.1
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS									75.2
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS										
	HABITATION PROTÉGÉE								X	94
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M ² OU PLUS									292
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M ² OU PLUS									292
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)										
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION								S-R	76
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS								S-R-F	77
COMMERCE 3	HÔTELLERIE									78
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES								S-R	79
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT								S-R	80
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES									81
COMMERCE 7	DE GROS									82
COMMERCE 8	STATIONNEMENT									83
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)										
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL								S-R	84
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE									85
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE									86
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE									87
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)										
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE								X	88
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER								X	89
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE								X	90
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION									91
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)										
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS									92
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES									93
NORMES SPÉCIALES										
	PROJET D'ENSEMBLE									166
	% DE STATIONNEMENT COUVERT									332
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS									338
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE									338
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 96										
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206, 210, 215, 298, 401										
NOTES: 141, 236, 251										

Normes d'implantation	153	153	168	168	168	168	158	161	185	184
	Hauteur maximale	Hauteur minimale	Marge avant	Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T	Arbre libre %	Arbre agencement %
GÉNÉRALES	13						0,75	1,50	20	10
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54	54	54	
	Largeur du lot	Profondeur du lot	Superficie du lot	
GÉNÉRALES				
PARTICULIÈRES				

Normes de densité	159 - 160		163		167	
	Superficie maximale		R.P.T maximal		Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES	1100			2,75	7,2	
PARTICULIÈRES						

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)

AGRICULTURE 1	CULTURE	63	
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64	

GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE

HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	A B C
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75	
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	

NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS

HABITATION PROTÉGÉE	94
% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M ² OU PLUS	292
% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M ² OU PLUS	292

GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)

COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81
COMMERCE 7	DE GROS	82
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83

GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)

INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87

GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)

PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91	

GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)

RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93

NORMES SPÉCIALES

PROJET D'ENSEMBLE	166
% DE STATIONNEMENT COUVERT	332
TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338
% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:

NOTES: 28, 360

Normes d'implantation	152 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire ngrément %
GÉNÉRALES	6		4,5	9	2	5,6	0,35	0,60	50	45
PARTICULIÈRES										
H1 B	6		6	9	2		0,35	0,60	50	45
H1 C	6		9	11			0,35	0,60	50	45

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale Admin. et service	Vente au détail	163 R.P.T maximal Admin. et service	Vente au détail	167 Logements à l'hectare Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES	1100	5500	1,65	1,65	7,2	
PARTICULIÈRES						

AIRES: EX-1, R-10, R-14, R-8, R-9

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)			
AGRICULTURE 1	CULTURE	63	
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64	
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE			
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	A B C
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A B C
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A B C
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	
HABITATION 6	11 À 36 LOGEMENTS	70	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75	
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS			
	HABITATION PROTÉGÉE	94	
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 45 M. ² OU PLUS	292	
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M. ² OU PLUS	292	
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)			
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79	
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81	
COMMERCE 7	DE GROS	82	
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83	
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)			
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85	
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86	
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87	
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)			
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)			
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93	
NORMES SPÉCIALES			
	PROJET D'ENSEMBLE	166	X
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332	
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338	
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338	
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:			
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:			
NOTES: 36, 360			

Normes d'implantation		153	153	168	168	168	168	158	161	185	188
		Hauteur maximale	Hauteur minimale	Marge avant	Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.I	Aire libre %	Aire agencement %
GÉNÉRALES		7		6	9	2	6	0,35	0,90	55	35
PARTICULIÈRES											
H1	ABC	6		4,5	9	2	5,6	0,35	0,60	50	45
H2	A	6		4,5	9	2	5,6	0,35	0,60	50	45

Normes de lotissement		54	54	54
		Largeur du lot	Profondeur du lot	Superficie du lot
GÉNÉRALES				
PARTICULIÈRES				

Normes de densité		159 - 160		163		167	
		Superficie maximale		R.P.T maximal		Logements à l'hectare	
		Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES		1100	5500	1,65	1,65	7,2	
PARTICULIÈRES							

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)

AGRICULTURE 1	CULTURE	63			
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64			

GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE

HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	A	B	C
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A	B	C
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A	B	C
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68			
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69			
HABITATION 6	13 À 16 LOGEMENTS	70			
HABITATION 7	17 LOGEMENTS ET PLUS	71			
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72			
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73			
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74			
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75			
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1			
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2			

NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS

HABITATION PROTÉGÉE	94				
% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M² OU PLUS	292				
% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M² OU PLUS	292				

GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)

COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76			
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77			
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78			
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79			
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80			
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81			
COMMERCE 7	DE GROS	82			
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83			

GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)

INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84			
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85			
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86			
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87			

GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)

PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X		
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89			
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90			
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91			

GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)

RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92			
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93			

NORMES SPÉCIALES

PROJET D'ENSEMBLE	166	X			
% DE STATIONNEMENT COUVERT	332				
TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338				
% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338				

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:

NOTES: 28, 360

Normes d'implantation		153	153	168	168	168	168	158	161	185	181
		Hauteur maximale	Hauteur minimale	Marge avant	Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	I.O.S	R.P.T	Aire libre %	Aire agrement %
GÉNÉRALES		10		6	9	2	6	0,40	0,90	50	35
PARTICULIÈRES											
HI	C	10		9	11			0,40	0,90	50	35

Normes de lotissement		54	54	54
		Largeur du lot	Profondeur du lot	Superficie du lot
GÉNÉRALES				
PARTICULIÈRES				

Normes de densité		159 - 160		163		167	
		Superficie maximale		R.P.T maximal		Logements à l'hectare	
		Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES		1100	5500	1,65	1,65	7,2	
PARTICULIÈRES							

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)										
AGRICULTURE 1	CULTURE									63
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE									64
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE										
HABITATION 1	1 LOGEMENT								A B C	65
HABITATION 2	2 LOGEMENTS								A B C	66
HABITATION 3	3 LOGEMENTS								A B C	67
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS									68
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS									69
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS									70
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS									71
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES									72
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS									73
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE									74
HABITATION 11	MAISONS MOBILES									75
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES									75.1
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS									75.2
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS										
	HABITATION PROTÉGÉE									94
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M. ² OU PLUS									292
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M. ² OU PLUS									292
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)										
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION									76
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS									77
COMMERCE 3	HÔTELLERIE									78
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES									79
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT									80
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES									81
COMMERCE 7	DE GROS									82
COMMERCE 8	STATIONNEMENT									83
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)										
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL									84
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE									85
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE									86
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE									87
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)										
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE								X	88
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER									89
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE									90
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION									91
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)										
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS									92
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES									93
NORMES SPÉCIALES										
	PROJET D'ENSEMBLE								X	166
	% DE STATIONNEMENT COUVERT									332
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS									338
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE									338
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:										
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:										
NOTES: 28, 36, 360										

Normes d'implantation	152 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	181 Aire agencement %
GÉNÉRALES	10		6	9	2	6	0,40	0,90	55	35
PARTICULIÈRES										
III C	10		9	11			0,40	0,90	55	35

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES	1100	5500	1,65	1,65	7,2	
PARTICULIÈRES						

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)										
AGRICULTURE 1	CULTURE									63
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE									64
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE										
HABITATION 1	1 LOGEMENT								B C	65
HABITATION 2	2 LOGEMENTS								A B C	66
HABITATION 3	3 LOGEMENTS								A B C	67
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS									68
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS									69
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS									70
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS									71
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES									72
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS									73
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE									74
HABITATION 11	MAISONS MOBILES									75
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES									75.1
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS									75.2
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS										
	HABITATION PROTÉGÉE									94
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M ² OU PLUS									292
	% DE LOGEMENTS DE 1 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M ² OU PLUS									292
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)										
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION									76
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS									77
COMMERCE 3	HÔTELLERIE									78
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES									79
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT									80
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES									81
COMMERCE 7	DE GROS									82
COMMERCE 8	STATIONNEMENT									83
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)										
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL									84
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE									85
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE									86
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE									87
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)										
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE								X	88
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER									89
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE									90
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION									91
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)										
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS									92
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES									93
NORMES SPÉCIALES										
	PROJET D'ENSEMBLE									166
	% DE STATIONNEMENT COUVERT									332
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS									338
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE									338

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:

NOTES: 360

Normes d'implantation	153	153	168	168	168	168	158	161	185	184
	Hauteur maximale	Hauteur minimale	Marge avant	Marge arrière	Marge latérale	Largeur combinée cours latérales	L.O.S	R.P. 1	Anc libre %	Anc agrément %
GÉNÉRALES	7,5		6	9	2	6	0,35	0,90	55	35
PARTICULIÈRES										
H1 B	6		4,5	9	2		0,35	0,60	50	45
H1 C	6		4,5	9			0,35	0,60	50	45
H2 A	6		4,5	9	2	5,6	0,35	0,60	50	45

Normes de lotissement	54	54	54
	Largeur du lot	Profondeur du lot	Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160		163		167	
	Superficie maximale		R.P.T maximal		Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES	1100	5500	1,65	1,65	7,2	
PARTICULIÈRES						